

2020

Le Projet Annuel de Performance pour 2021

Ministère des domaines de l'Etat et des
affaires foncières

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui
aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par
Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version
arabe officielle fait foi.



Sommaire

Présentation générale de la mission	2
Présentation de la stratégie et du secteur	3
Présentation des programmes de la mission	5
Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission	8
Budget et programmation de dépenses de la mission à moyen terme	8
Présentation des programmes de la mission	15
Programme « Gestion des domaines de l’Etat ».....	16
Présentation du programme et sa stratégie	
Objectifs et indicateurs de performance du programme	
Dépenses du programme	31
Programme « Protection des domaines de l’Etat ».....	
Présentation du programme et sa stratégie	
Objectifs et indicateurs de performance du programme	
Dépenses du programme	42
Programme « pilotage et appui ».....	
Présentation du programme et sa stratégie	
Objectifs et indicateurs de performance du programme	
Dépenses du programme	50
Annexes	51
Fiches indicateurs	79
Fiches opérateurs publics.....	

Premier axe :

**Présentation générale de la mission
des domaines de l'Etat et affaires
foncières**

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission des domaines de l'Etat et affaires foncières:

Le secteur des domaines de l'État et des affaires foncières assure la mission de délimitation, de détermination et de protection du domaine public et privé de l'État et assure la préservation de la richesse nationale contre la perte, la négligence et l'exploitation illégale afin d'optimiser l'emploi du domaine international et l'exploiter pour stimuler l'économie et promouvoir la dynamique économique dans le pays. Ces objectifs seront concrétisés à travers la régularisation des situations foncières et la formation des réserves foncières pour les générations futures ; la mise en œuvre des projets de développement, y compris des infrastructures, des équipements collectifs et des investissements privés, en développant également le cadre législatif régissant le secteur, en consacrant les règles de bonne gouvernance dans le domaine de gestion du domaine de l'Etat, et en œuvrant à l'ouverture du ministère sur son environnement extérieur.

Vu les problèmes structurels et législatifs caractérisant le secteur foncier, la stratégie du secteur des domaines de l'Etat pour la période à venir s'articulera autour de la valorisation du rôle de la composante immobilière dans le cycle économique du pays et la stimulation des investissements tout en soutenant et renforçant les acquis et en optimisant l'exploitation et l'emploi des terrains, des richesses et des ressources naturelles, ainsi que la garantie des droits des bénéficiaires des services liés à l'inscription des opérations foncières dans le registre foncier.

Les priorités stratégiques du secteur des domaines de l'Etat et des affaires foncières sont représentées dans les points suivants :

1) Développer la contribution du domaine international au soutien de l'investissement : en développant les investissements dans les diverses régions, en accompagnant les investisseurs des secteurs public et privé et en leur permettant de mener à bien des projets visant à créer de la richesse, à atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ainsi qu'à créer les emplois.

2) Soutenir les efforts de l'État dans l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et autres: en contribuant aux efforts de l'État pour réduire le chômage des titulaires de diplômes supérieurs ainsi que les autres catégories de chômeurs, et leur ouvrir des horizons professionnels.

3) Gouvernance des domaines de l'État: grâce à une meilleure gouvernance en matière de gestion des domaines de l'État et du denier public à travers la protection et le contrôle.

4) Activer les programmes de régularisation des anciennes situations foncières: en accélérant le processus d'apurement de la situation juridique des terrains domaniaux et en créant un climat approprié pour une intégration optimale de ces terrains dans la voie du développement socioéconomique du pays.

5) Inventorier et évaluer des immobilisations corporelles de l'État: à travers l'inventaire et l'évaluation des domaines meubles et immeubles de l'État, public et privé, et leur inscription dans les registres des domaines privés de l'État pour inclusion dans le budget initial de l'État pour l'année 2022.

6) Mise à niveau numérique des services administratifs et fonciers: grâce à la mise à niveau numérique pour les services du ministère des domaines de l'État des affaires foncières et de l'office national de la propriété foncière et l'amélioration des services dans diverses structures centrales et régionales afin de promouvoir le climat d'investissement

Il convient de noter qu'en plus de la prise en compte de certains des objectifs du développement durable, la stratégie de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières s'est reposée également sur:

- Le plan de développement sectoriel 2016-2020,
- La balance économique pour 2020,
- Le document stratégique interne daté du 14 juillet 2020 sur les priorités et les orientations stratégiques du secteur des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour la période 2021-2023 englobant les livrables de :

- la Haute commission du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières tenue le 15 juin 2020.

- la Conférence des directeurs régionaux des domaines de l'Etat et des affaires foncières tenue le 26 juin 2020.

L'intégration de l'approche genre dans le projet annuel de performance de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières a été reportée pour l'année 2022, afin de permettre une meilleure coordination avec les programmes de la mission, de faire l'inventaire des écarts enregistrés entre les femmes et les hommes au niveau de chaque programme, de clarifier la démarche qui sera adoptée pour les réduire, de déterminer les problématiques prioritaires et d'analyser les principales causes et conséquences, pour

arriver à la détermination des mesures et des actions à entreprendre pour y remédier.

2. Présentation des programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

La mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières comprend deux programmes opérationnels et un programme de pilotage et appui. Il convient de noter que l'Office national de la propriété foncière, dont le statut a changé selon le décret gouvernemental n° 758 de 2019 du 19 août 2019 vers une prise publique sous la tutelle du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, a été inclus en tant qu'opérateur public impliqué dans le programme "Protection des domaines de l'État", en raison du soutien qu'il apporte, par attributions, au profit de ce programme.

Programme	Attributions
Gestion des domaines de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • la restructuration des terrains agricoles, • L'emploi des terrains domaniaux agricoles et la régularisation de la situation des exploitants légaux de ces terrains, • Appuyer la gestion des immeubles agricoles et développer les mécanismes de gestion du domaine agricole, • Rationaliser l'acquisition et la délimitation des domaines de l'Etat pour soutenir le domaine et les libéraliser au profit des projets publics, • La gestion du domaine privé de l'Etat, la régularisation de la situation des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat, et l'appui aux investissements, • Apurement des immeubles appartenant à la propriété de l'État issu des biens des étrangers.
Protection des domaines de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter l'Etat et les établissements publics devant la justice, • Suivi de la gestion des domaines de l'Etat et des deniers publics, • Réalisation des expertises au profit de l'Etat, des établissements et des entreprises publiques, • Contrôle des domaines publics, • Inventorier et évaluer les domaines de l'Etat meubles et immeubles

	<p>publics ou privés et les enregistrer dans les registres du domaine de l'Etat en guise de préparation des comptes de l'Etat conformément aux dispositions de la Loi organique du budget et de l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative aux immobilisations corporelles afin de les inscrire dans le budget de l'Etat.</p> <p>Opérateur public : Office Nationale de la Propriété Foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préparation des titres fonciers en application des jugements émis pour l'immatriculation, • Conserver les documents relatifs aux immeubles enregistrés, • Inscription des droits et obligations liés aux immeubles cités et leur spécification au niveau des titres pour chaque modification apportée, • Remise des titres de propriété, certificats et autres documents, • Editer les actes relatifs aux immeubles enregistrés selon l'article 377 bis du code des droits réels, • Conseil foncier, formation et accompagnement des structures impliquées dans le domaine foncier.
Pilotage et appui	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et soutenir les deux programmes opérationnels formant la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Cartographie des programmes

La mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières							
Niveau central	Programmes	Gestion des domaines de l'Etat		Protection des domaines de l'Etat		Pilotage et appui	
	Sous-programme	Gestion des immeubles domaniaux agricoles	Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat	Protection des domaines de l'Etat et la préservation de ses droits	Pilotage, appui et soutien		
	Unité opérationnelle	Gestion des immeubles domaniaux agricoles	Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat	Détermination, évaluation, contrôle, protection des domaines de l'Etat et la préservation de ses droits	Opérateur public : Office Nationale de la Propriété Foncière	Pilotage	Appui et soutien
	Intervenants	• Direction générale	• Direction générale de l'acquisition et	• Direction générale du		• Cabinet • Bureau d'ordre	• Secrétariat général • Direction générale

		des immeubles agricoles • unité de gestion par objectifs pour la réalisation et le suivi des dossiers relatifs à la régularisation des situations des exploitants des immeubles domaniaux agricoles légalement.	de la délimitation de la gestion et des ventes • Direction générale des biens des étrangers • l'unité de gestion par objectifs pour la régularisation des situations foncières des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat	recensement des biens publics • Direction générale des expertises • Corps du contrôle général de l'Etat et des affaires foncières • Direction générale du contentieux de l'Etat • Les sous directions des expertises et contentieux (dans les directions régionaux)		central • Bureau d'information et de communication • Bureau des relations avec le citoyen • Bureau de coopération internationale et les relations extérieurs • Bureau du suivi du travail gouvernemental • Unité d'accompagnement des investisseurs • Unité centrale de la gouvernance • Secrétariat permanent de la commission de contrôle des marchés. • Bureau du protocole , accueil et permanence.	des services communs • Direction générale des technologies de l'informatique et de l'administration électronique • Direction générale des études, de la planification et de la programmation • Direction de coordination et de supervision • Direction générale des affaires juridiques • Unité de gestion budgétaire par objectifs • Bureau des services communs et services informatiques (dans les directions régionales)
	Activités	Emploi des immeubles domaniaux agricoles	Emploi des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat	Protection des domaines de l'Etat		Pilotage et suivi des différentes activités de la mission	Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques
Niveau régional	Sous-programme	Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat à la région					
	Unité opérationnelle	Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat à la région					
	Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Directions des immeubles agricoles • Sous directions de la gestion des domaines de l'Etat non agricoles 					
	Activités	Recherches foncières et inspections sur terrain.					

3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

Pour réaliser la stratégie de la mission des domaines l'Etat et des affaires foncières, des objectifs et des indicateurs de performance ont été définis pour chaque programme présentés dans le tableau suivant:

Tableau n°1 :

Récapitulatif des objectifs et indicateurs de performance de la mission

Programmes	Objectifs	Indicateurs de performance
P1 : Gestion des domaines de l'Etat	Objectif1.1 : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat.	Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles
		Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles
		Taux de disponibilité du domaine
P2 : Protection des domaines de l'Etat	Objectif2.1 : Optimiser la protection des domaines de l'Etat et garantir ses droits.	Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat
P9 : Pilotage et appui	Objectif9.1 : Améliorer le pilotage et la gestion des ressources.	Efficiencce du programme « Pilotage et appui »

4. Le budget et la programmation des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières:

4.1 Présentation du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières Pour l'année 2021 :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2021 est estimé à **75,500** Millions de dinars soit une augmentation de **2,148** Millions de Dinars par rapport à la loi de finances **2020**, qui représente une augmentation de **2,93%**.

Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par programmes :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2021 est réparti sur les trois programmes comme suit:

- **Programme « Gestion des domaines de l'Etat »:** Le budget du programme est estimé à 16,983 millions de dinars, soit 22,49% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.
- **Programme « Protection des domaines de l'Etat » :** Le budget du programme

est estimé à 33,036 millions de dinars, soit 43,76% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

- **Programme « Pilotage et appui »:** Le budget du programme est estimé à 25,481 millions de dinars, soit 33,75% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par nature de la dépense :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2021 est réparti selon la nature de la dépense comme suit:

- **Dépenses de rémunérations:** Le total des crédits affectés pour la rémunération est estimé à 55 Millions de Dinars représentant 72,85% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, réalisant une augmentation de 3,850 Millions de Dinars par rapport à la loi des finances 2020 (51,150 Millions de dinars) soit un taux de 7,53%.

- **Dépenses de fonctionnement:** Le total des crédits affectés pour le fonctionnement est estimé à 7,010 Millions de Dinars représentant 9,28% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, enregistrant une diminution de 659 Mille Dinars causée par la réduction des crédits alloués au fonds de garantie des victimes des accidents routiers de 3 Millions de dinars en 2020 à 2.2 Millions de dinars en 2021.

- **Dépenses d'interventions :** Le total des crédits affectés pour les interventions est estimé à 833 Mille de Dinars, représentant le taux de 1,10% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et représentant le même montant des crédits alloués pour les interventions pour la loi de finances 2020.

- **Dépenses d'investissement :** Le total des crédits affectés pour l'investissement est estimé à 12,657 Millions de Dinars représentant 16,76% du budget global de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières, réalisant une diminution de 1,043 Millions de Dinars par rapport à la loi des finances 2020 (13,700 Millions de dinars) soit un taux de 7,61%.

Cette baisse est due à la réduction des ressources du fonds d'appui à la délimitation du domaine de 10 Millions de dinars en 2020 à 8 Millions de dinars en 2021, et en parallèle, une augmentation a été prévue des crédits alloués aux projets d'investissement de 3.7% Millions de dinars en 2020 à 4,657 Millions de dinars en 2021 en inscrivant les projets suivants:

- Le contrôle des voitures administratives,
- Recensement des domines de l'Etat,
- Evaluation des immobilisations.

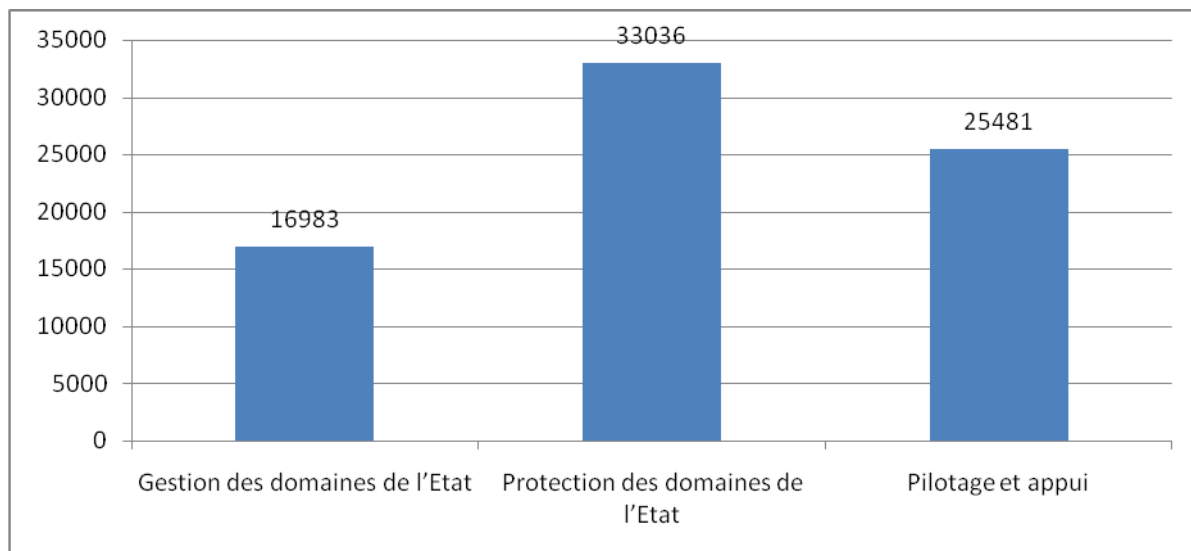
Tableau 2 : Répartition du budget de la mission de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2021 par programme et par nature de la dépense* (Crédits de paiement)

Unité : milles dinars

Programmes	Dépenses de rémunérations	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Gestion des domaines de l'Etat	15956	207		820		16983
Protection des domaines de l'Etat	21204	2982		8850		33036
Pilotage et appui	17840	3821		2987		25481
Total	55000	7010	833	12657		75500

* Hors ressources propres des établissements publics à caractère administratif

Graphique 1 : Répartition du budget de la mission domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2021 par programme (Crédits de paiement)



4.2 Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2022 est estimé à 79 Millions de dinars soit un taux d'évolution de 4,64% par rapport à 2021.

De même, le budget pour 2023 est estimé à 82 Millions de dinars soit un taux d'évolution de 3,80% par rapport à 2022.

Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par nature de la dépense :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières à moyen terme (2021-2023) est réparti selon la nature de la dépense comme suit:

- **Dépenses de rémunérations** : Les dépenses sont estimées pour 2021 à 55 Millions de Dinars représentant 72,85% des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2022 sont estimées à 57,542 Millions dinars, soit 72,84% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 4,62% par rapport à 2021.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 59,661 Millions dinars, soit 72,76% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3,68% par rapport à 2022.

- **Dépenses de fonctionnement** : Les dépenses sont estimées pour 2021 à 7,010 Millions de Dinars représentant 9,28% des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses pour 2022 sont estimées à 7,213 Millions dinars, soit 9,13% du total des

dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 2,90% par rapport à 2021.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 7,419 Millions dinars, soit 9,05% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 2,86% par rapport à 2022.

- **Dépenses d'interventions :** Les dépenses sont estimées pour 2021 à 833 Milliers de Dinars représentant 1,10% des dépenses globales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2022 sont estimées à 880 Milliers dinars, soit 1,11% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5,64% par rapport à 2021.

Il est prévu que les dépenses pour 2023 gardent le même montant que 2022 avec un taux de 1,07% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

- **Dépenses d'investissement:** Les dépenses sont estimées pour 2021 à 12,657 Millions de Dinars représentant 16,76% des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2022 sont estimées à 13,365 Millions dinars, soit 16,92% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5,59% par rapport à 2021.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 14,040 Millions dinars, soit 17,12% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5,05% par rapport à 2022.

Répartition du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières par programmes :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières à moyen terme (2021-2023) est réparti sur les trois programmes comme suit:

- **Programme « Gestion des domaines de l'Etat »:**Le budget du programme est estimé pour 2021 à 16,983 Millions de Dinars représentant 22,49% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget attendu du programme pour 2022 est estimé à 17,765 Millions dinars, soit 22,49% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 4,60% par rapport à 2021.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 18,490 Millions dinars, soit 43,76% du

total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 4,08% par rapport à 2022.

- **Programme «Protection des domaines de l'Etat » :** Le budget du programme est estimé pour 2021 à 33,036 Millions de Dinars représentant 43,76% du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget du programme pour 2022 est estimé à 34,450 Millions dinars, soit 43,61% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 4,28% par rapport à 2021.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 35,560 Millions dinars, soit 43,37% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3,22% par rapport à 2022.

- **Programme « Pilotage et appui »:**Le budget du programme pour 2021 à 25,481 Millions de Dinars représentant 33,75% des dépenses globales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget du programme pour 2022 est estimé à 26,785 Millions dinars, soit 33,91% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5,12% par rapport à 2021.

Les dépenses prévues pour 2023 sont estimées à 27,950 Millions dinars, soit 34,09% du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 4,35% par rapport à 2022.

**Tableau 3 : Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour la mission
Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)**

Unité : Milles Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunérations	43085	42179	47951	51150	55000	57542	59661
Dépenses de fonctionnement	4399	3846	4551	7669	7010	7213	7419
Dépenses d'interventions avec compensation des hydrocarbures	885	788	1406	833	833	880	880
Dépenses d'investissement	2778	3380	3005	13700	12657	13365	14040
Dépenses des							

opérations financières							
Reste des dépenses	12379	15012	14744				
Total Hors ressources propres des établissements publics	63526	65205	71657	73352	75500	79000	82000
Total avec ressources propres des établissements publics	63526	65205	71657	73352	75500	79000	82000

Tableau 4 : Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission
Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Gestion des domaines de l'Etat	6568	7184	8339	20261	16983	17765	18490
Protection des domaines de l'Etat	9715	9026	10624	25694	33036	34450	35560
Pilotage et appui	47243	48995	52694	27397	25481	26785	27950
Total	63526	65205	71657	73352	75500	79000	82000

Deuxième axe :

**Présentation des programmes de la mission
des domaines de l'Etat et des affaires
foncières**

Programme n°1 :

Gestion des domaines de l'Etat.

Responsable de programme :Mr.HZAMI Mohamed, directeur général des immeubles agricoles.

Chargé du programme depuis 1 janvier 2020

1) Présentation du programme « Gestion des domaines de l'Etat » et sa stratégie :

1.1- Cartographie du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

	Programmes	Gestion des domaines de l'Etat	
	Sous-programmes	Gestion des immeubles domaniaux agricoles	Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat
	Unités opérationnelles	Gestion des immeubles domaniaux agricoles	Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat
Niveau central	Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale des immeubles agricoles • unité de gestion par objectifs pour la réalisation et le suivi des dossiers relatifs à la régularisation des situations des exploitants des immeubles domaniaux agricoles légalement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale de l'acquisition et de la délimitation • Direction générale de la gestion et des ventes • Direction des biens des étrangers • l'unité de gestion par objectifs pour la régularisation des situations foncières des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat
	Activités	Emploi des immeubles domaniaux agricoles	Emploi des immeubles domaniaux non agricoles et

		suivi des meubles de l'Etat
Niveau régional	Sous-programme	Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat à la région
	Unités opérationnelles	Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat à la région
	Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Directions des immeubles agricoles • Sous directions de la gestion des domaines de l'Etat non agricoles
	Activités	Recherches foncières et inspections sur terrain.

1.2- Stratégie du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

➤ Orientations stratégiques du programme :

Le programme "Gestion des domaines de l'Etat" est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique d'amélioration de la gestion des domaines de l'État, dans le but de les employer, les apurer et de régulariser leurs situations jusqu'à leur intégration dans le cycle économique du pays en protégeant les immeubles agricoles contre la dispersion, la violation, et la gestion illégale.

➤ Principales problématiques :

- De nombreuses parties interviennent dans la gestion des domaines de l'État,
- Absence de données précises sur la propriété de l'État,
- Lenteur du réemploi des immeubles domaniaux agricoles, ce qui les rend vulnérables aux abus et à la négligence,
- L'existence de certaines problématiques liées à l'intégration des titres fonciers et des terrains non immatriculés, notamment au niveau régional,
- Faible recours au processus d'inventaire sur terrain des immeubles domaniaux agricoles,
- Faible fréquence de réalisation des opérations topographiques,
- Lenteur des opérations de régularisation foncière des terrains détenus pour des projets publics causant la perturbation de la réalisation des projets programmés,
- Multiplicité des structures intervenant dans le processus de régularisation foncière causant un retard dans l'apurement définitif des opérations foncières, et pouvant entraîner la non-émission de décrets d'appropriation dans des délais raisonnables et appropriés,
- Le pourcentage élevé des dossiers non tranchés par les comités d'enquête et de

- réconciliation et qui ont été renvoyés aux comités d'acquisition des projets publics,
- L'incapacité de déléguer certains pouvoirs aux directions régionales, notamment au niveau de la conclusion de contrats d'acquisition au profit des projets publics, à cause de la faiblesse des ressources matérielles et humaines dont disposent les directions régionales, notamment le manque des cadres,
 - La complexité des procédures liées à l'emploi des immeubles domaniaux et la multiplicité des parties intervenantes,
 - La difficulté du suivi de la mise en œuvre des décisions de la Société Nationale Immobilière de Tunisie de la Commission nationale de cession,
 - Non adaptation des textes réglementant les biens des étrangers, en particulier le processus d'aliénation des immeubles de l'État à travers des accords, aux défis d'augmentation du taux d'aliénation permettant ainsi l'apurement du domaine, la régularisation de la situation des occupants, l'introduction des immeubles concernés dans le cycle économique afin d'optimiser sa gestion dans le cadre de la préservation du denier public, et d'épargner l'État des frais de réparation et d'entretien ; en plus des risques potentiels, étant donné la détérioration d'une part importante de ce domaine.
- De plus, les textes juridiques et réglementaires actuels relatifs aux biens des étrangers ne contiennent pas une réponse à tous les cas épineux et les situations présentés au Comité national de cession, ce qui oblige ce dernier à retarder l'examen et la décision pour certains dossiers après consultation et sollicitation de l'avis d'autres structures, ou après la recherche approfondie ciblant certaines situations présentées en demandant des documents supplémentaires sur lesquels les membres du comité peuvent s'appuyer pour trancher.
- Lenteur de la soumission des dossiers aux comités consultatifs:(le comité consultatif des opérations foncières agricoles, le comité national pour la régularisation de la situation des exploitants légaux des immeubles domaniaux agricoles, le comité de délimitation des surfaces pouvant être commercialisées en tant que lotissements),
 - Ressources humaines et moyens matériels limités.

➤ **Axes stratégiques :**

La stratégie du programme « Gestion des domaines de l'Etat » à moyen terme a été fixée en se basant sur les priorités et les orientations stratégiques de la mission des domaines de l'Etat et affaires foncières présentées comme suit :

- La gestion des immeubles domaniaux et meubles de l'Etat en améliorant leur

contribution dans l'appui à l'investissement,

- Régularisation des exploitants légaux des immeubles domaniaux agricoles, des habitants dans des regroupements résidentiels construits sur des terrains domaniaux et des occupants des biens des étrangers,
- Soutenir l'effort de l'Etat dans l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et les autres catégories de chômeurs.

➤ **Priorités du programme :**

- Accélérer le réemploi des immeubles domaniaux récupérés et des terrains domaniaux vacants,
- Fournir les terrains domaniaux nécessaires aux projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables et les mettre à disposition des chercheurs et institutions actives dans le domaine,
- Appuyer le rythme d'exécution des grands projets bloqués.
- Accélérer le réemploi des lotissements affectés pour le programme d'emploi des lotissements domaniaux agricoles au profit des chômeurs, des diplômés de l'enseignement supérieur et autres,
- Rationaliser la gestion du domaine multi-sources de l'Etat et des systèmes juridiques favorisant l'amélioration de son rendement,
- Accélérer le rythme de l'apurement de la situation juridique des terrains domaniaux,
- Améliorer les services administratifs et raccourcir les délais.
- Intégrer les plans de levée topographique dans la carte numérique du domaine de l'Etat.

2) Objectifs et indicateurs de performance du programme

« Gestion des domaines de l'Etat » :

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

Le programme « Gestion des domaines de l'Etat » possède un seul objectif stratégique consistant à l'optimisation des domaines de l'Etat à travers l'intervention des différentes structures administratives centrales et régionales rattachées au programme.

Objectif1.1 : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat

- **Présentation de l'objectif :**

L'objectif « Optimiser la gestion des domaines de l'Etat » consiste à optimiser la gestion des domaines de l'Etat composés des immeubles domaniaux agricoles, des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat en les employant efficacement par l'adoption des mécanismes appropriés et ajustables au besoin.

- **Référence de l'objectif :**

- Programme « Gestion des domaines de l'Etat »
- Sous-programmes :
 1. Gestion des immeubles domaniaux agricoles (central)
 2. Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat (central)
 3. Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat à la région (régional)

- **Justificatifs du choix des indicateurs rattachés à l'objectif :**

- Pour les indicateurs « Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles » et « Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles », la réalisation de l'objectif « Optimiser la gestion des domaines de l'Etat » est étroitement liée à l'augmentation du taux d'emploi des immeubles par affectation, par bail ou par aliénation par rapport au nombre des immeubles demandés pour emploi et employables.

- Pour l'indicateur « Taux de disponibilité du domaine », la réalisation de l'objectif « Optimiser la gestion des domaines de l'Etat » est étroitement liée à l'augmentation du taux de la superficie régularisée par rapport à la surface demandée.

Tableau n°5 :

Tableau de l'objectif1.1 : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'emploi des immeubles domaniaux	Taux			44.81	39.40	55.68	61.95	67.70

agricoles								
Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles	Taux			54.08	58.23	66.79	71.82	74.65
Taux de disponibilité du domaine	Taux			30.29%	59.15%	60%	61%	62%

2.2- Présentation des activités du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

Les activités du programme « Gestion des domaines de l'Etat » sont divisées en trois principales activités qui sont :

- Emploi des immeubles domaniaux agricoles : englobant les différentes opérations administratives, juridiques et techniques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme conformément à la loi n°21 de 1995 relative aux immeubles domaniaux agricoles.
- Emploi des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat : qui englobe les différentes opérations administratives, juridiques et techniques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme conformément aux textes juridiques les régissant.
- Recherches foncières et inspections sur terrain : cette activité permet le suivi de la gestion des immeubles domaniaux et des meubles de l'Etat.

Tableau n°6 : Activités et leviers d’actions du programme « Gestion des domaines de l’Etat »

Indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
<p>Objectif1.1 : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat</p>	<p>Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles 55.68%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activer le système d'information lié à la gestion du domaine • Mise à jour de la base de données du domaine. • Renforcement de l'administration en ressources humaines, matérielles et logistiques, afin de permettre la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, telles que l'inventaire et le recensement des biens appartenant à l'Etat. • Les flashes de sensibilisation et de publicité, à travers lesquels le ministère a appelé les bénéficiaires de la régularisation à déposer leurs dossiers • Programmation de journées d'étude sur les modalités de mise en œuvre et de clarification du décret gouvernemental n ° 1870 de 2015 du 20 novembre 2015. • Préparer des notes de travail et des séances de travail pour surmonter certains problèmes soulevés qui entravent le processus de régularisation. • La périodicité des travaux du Comité consultatif national et l'application de ces décisions. • Veiller au suivi des dossiers bloqués et exhorter les exploitants de 	<p>Emploi des immeubles domaniaux agricoles</p>	<p align="center">3786 MD</p>

		<p>certaines immeubles domaniaux agricoles à achever les procédures de régularisation de certaines situations qui l'exigent et, le cas échéant, à activer les procédures contentieuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les décisions d'affectation et les conventions d'accord du droit de servitude, le droit de passage et l'occupation temporaire des immeubles domaniaux agricoles au niveau régional, dans le cadre de l'activation du décret n ° 1017 de 2011 du 21 juillet 2011 fixant les attributions et l'organisation des directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières. • Accroître le rythme du processus d'intégration des titres foncières, en particulier au niveau régional, concernant les immeubles domaniaux agricoles, et assurer la coordination entre les parties impliquées dans le processus de détention des bénéficiaires des lotissements domaniaux agricoles, en particulier l'office des terres domaniales, les directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières et les commissariats régionaux du développement agricole pour s'assurer la détention des bénéficiaires dans les meilleurs délais. • Échange pour obtenir des certificats de propriété ou les titres fonciers (La conservation de la propriété foncière) ou les plans de 		
--	--	---	--	--

		<p>titres fonciers (L'office de topographie et du cadastre).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une coordination accrue avec les parties concernées pour accélérer les procédures liées au réemploi de biens immeubles et assurer la mise à jour des données statistiques. 		
	<p>Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles 66.79%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la base de données du domaine. • Activer le système d'information lié à la gestion du domaine. • Activer l'exploitation du système d'information lié aux regroupements résidentiels au niveau de directions régionales pour l'exécution des contrats afin de réduire les délais. • Publication d'une circulaire commune entre la Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le Ministère de l'équipement, de l'habitat, du réaménagement du territoire et des affaires locales et de l'environnement afin d'accélérer l'approbation des dossiers de lotissements de la part des comités techniques des lotissements. • Coordination avec les parties concernées pour assurer la couverture des regroupements résidentiels non urbaines avec des plans d'aménagement urbain. • Impliquer les autorités locales et régionales dans l'incitation des citoyens à régulariser leurs situations foncières. 	<p>Emploi des immeubles domaniaux non agricoles et suivi de la gestion des meubles de l'Etat</p>	<p>5958 MD</p>
	<p>Taux de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les différents ministères concernés et les 	<p>Recherches</p>	<p>7239 MD</p>

	disponibilité du domaine Foncière 60%	structures impliquées dans le processus immobilier pour compresser les délais nécessaires à la régularisation des situations immobilières. <ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les comités d'acquisition au profit des projets publics afin d'accélérer la résolution des dossiers qui leur sont présentés. • Coordination avec les comités de reconnaissance et de délimitation afin d'accélérer la résolution des dossiers relatifs aux immeubles enquêtés. • Coordination avec les diverses parties administratives pour accélérer les procédures nécessaires liées aux demandes d'immatriculation 	foncières et enquêtes sur terrain	
--	---	--	--------------------------------------	--

3) Dépenses du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

3.1- Budget du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

Les dépenses relatives au programme « Gestion des domaines de l'Etat » sont estimées à **16,983** Millions de dinars réparties comme suit :

Tableau 7 : Budget du programme « Gestion des domaines de l'Etat » par nature de la dépense* (crédits de paiement)

Unité : mille Dinars

	Réalisation s 2019	LF 2020	Prévision s 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunérations	7249	18807	15956	-2851	-15,16
Dépenses de fonctionnement		184	207	23	12,50
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	1090	1270	820	-450	-54,88
Dépenses des opérations financières					
Autre dépenses					
Total	8339	20261	16983	-3278	-1618

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet de budget du programme « Gestion des domaines de l'Etat » pour 2021 par nature de la dépense

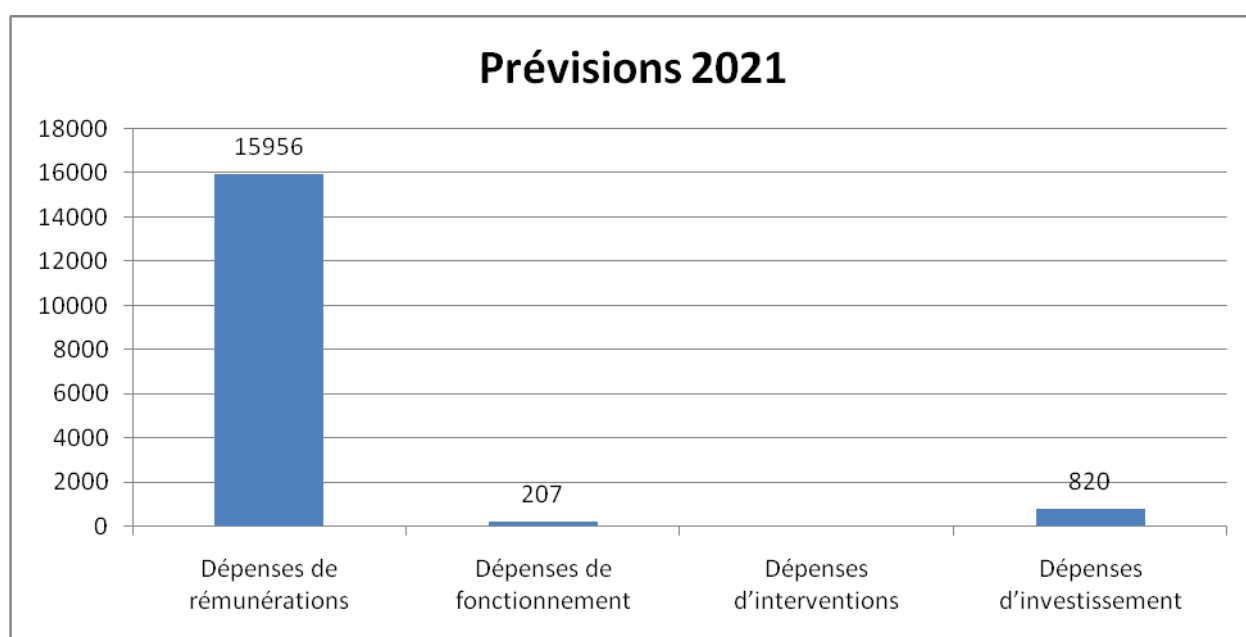


Tableau 8 : Budget du programme « Gestion des domaines de l'Etat » selon la destination de la dépense* : par Sous-programme et activités

Unité : mille Dinars

intitulé	Activités	Réalisations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux % (1)-(2)/(1)
Sous programmes centraux	Activités centrales					
Gestion des immeubles domaniaux agricoles (central)	Emploi des immeubles domaniaux agricoles	4812	4344	3786	-558	-12.85
Gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat (central)	Emploi des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat	3527	5764	5958	194	3.37
TOTAL des sous programmes centraux et activités		8339	10108	9744	-364	-3.60
Sous programmes régionaux	Activités régionales					
Suivi de la gestion des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat à la région (régional)	Recherches foncières et inspections sur terrain.		10153	7239	-2914	-28.70
TOTAL des sous programmes régionaux et activités			10153	7239	-2914	-28.70
TOTAL du programme		8339	20261	16983	-3278	-16.18

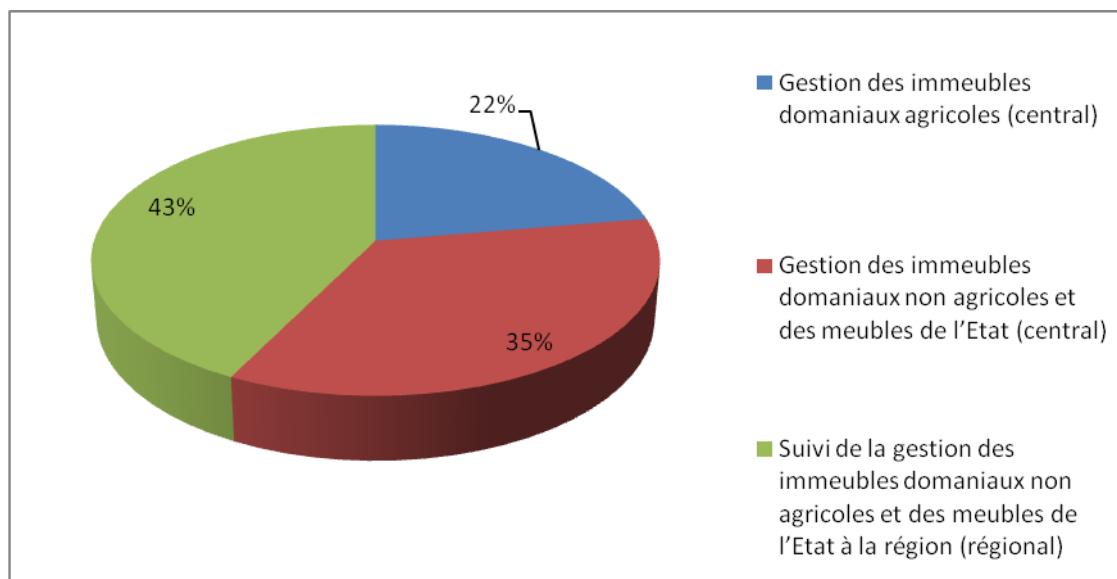
* Hors ressources propres des établissements publics

Malgré l'augmentation des dépenses de fonctionnement relatives au programme « Gestion des domaines de l'Etat » estimées à 23 milles dinars soit un taux d'évolution de

12,50%, les dépenses totales du programme subiront une chute considérable de 16% par rapport à 2020 due à :

- La diminution des dépenses de rémunération estimée à 2,851 Millions de dinars, soit 15% causée par la répartition des rémunérations entre les programmes conformément au système INSAF, surtout entre le programme « gestion des domaines de l'Etat » et « Protection des domaines de l'Etat ».
- La diminution des dépenses d'investissement du programme estimées à 450 Milles dinars soit une chute de 54% dans le cadre de la compression des dépenses.

Graphique 3 : Répartition du projet de budget du programme « Gestion des domaines de l'Etat » pour 2021 par sous programmes



3.2 Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme « Gestion des domaines de l'Etat »:

Les dépenses du programme « Gestion des domaines de l'Etat » à moyen terme 2021-2023 ont été fixées en se basant sur les plafonds indiqués dans le courrier du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement fixant les plafonds des crédits du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Tableau 9 :**Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour le programme « Gestion des domaines de l'Etat » (crédits de paiement)**

Unité : mille Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunérations	5961	6581	7249	18807	15956	16700	17310
Dépenses de fonctionnement				184	207	215	220
Dépenses d'interventions avec compensation des hydrocarbures							
Dépenses d'investissement	607	603	1090	1270	820	850	960
Dépenses des opérations financières							
Reste des dépenses							
Total Hors ressources propres des établissements publics	6568	7184	8339	20261	16983	17765	18490
Total avec ressources propres des établissements publics	6568	7184	8339	20261	16983	17765	18490

Programme n°2 :

Protection des domaines de l'Etat.

Responsable de programme :Mr.ABDEHAnouar, directeur général du recensement des biens publics.

Chargé du programme depuis 3 aout 2020

1) Présentation du programme « Protection des domaines de l'Etat » et sa stratégie :

1.1- Cartographie du programme « Protection des domaines de l'Etat » :

Niveau central	Programmes	Protection des domaines de l'Etat	
	Sous-programmes	Protection des domaines de l'Etat et la préservation de ses droits	Opérateur public :Office Nationale de la Propriété Foncière
	Unités opérationnelles	Détermination, évaluation, contrôle, protection des domaines de l'Etat et la préservation de ses droits	
	Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale du recensement des biens publics • Direction générale des expertises • Corps du contrôle général du Domaine de l'Etat et des affaires foncières • Direction générale du contentieux de l'Etat • Les sous directions des expertises et contentieux (dans les directions régionaux) 	
	Activités	Protection des domaines de l'Etat	

1.2- Stratégie du programme « Protection des domaines de l'Etat » :

➤ Orientations stratégiques du programme :

Dans le cadre de l'effort de l'État pour assurer la protection des biens individuels et publics et partant de la politique sectorielle de préservation de la propriété de l'État, la stratégie du programme a été élaborée afin de protéger ces domaines en comptant et en contrôlant tous les biens, en les évaluant, en surveillant leur exploitation et en faisant tout ce qui est nécessaire pour les préserver en s'efforçant de les récupérer en cas de violation. Parmi les particularités de ce programme la nature transversale de ces interventions autant pour le ministère que pour les différentes structures administratives de l'Etat. Ces interventions conduisent dans leur intégralité à un objectif commun, qui est de protéger le domaine l'Etat par divers moyens et dans les différentes étapes via une prévention protectrice et curative.

➤ Principales problématiques :

- De nombreuses parties interviennent dans l'inventaire des biens de l'État,
- Absence de données précises sur les biens fonciers de l'État et le manque de ressources matérielles et humaines nécessaires pour leur identification et leur évaluation, causant une lenteur dans la réponse aux demandes d'expertise.
- Le coût matériel élevé du processus d'inventaire et la longue durée nécessaire pour achever cette opération,
- Le fait de confier au corps général du contrôle la réalisation de nombreux travaux d'inspection non programmés, comme les recherches et les enquêtes sur de nombreuses pétitions et plaintes reçues par le ministère, mobilisera une grande partie des ressources humaines et matérielles et affectera par conséquent le rythme de réalisation des tâches programmées annuellement d'une manière négative,
- Le nombre important de modifications et de changements dans les fichiers de certains projets opérés par l'administration porteuse du projet dans une date ultérieure de l'achèvement des opérations d'expertise, ce qui nécessite de refaire les inspections sur terrain en cas d'incompatibilité des plans, affectant ainsi négativement les délais de traitement du reste des fichiers ordinaires et urgents.

➤ Axes stratégiques :

La stratégie du programme « Gestion des domaines de l'Etat » à moyen terme a été fixée en se basant sur les priorités et les orientations stratégiques de la mission des domaines de l'Etat et affaires foncières présentées comme suit :

- La gestion des immeubles domaniaux et meubles de l'Etat en améliorant leur contribution dans l'appui à l'investissement,
- Régularisation des exploitants légaux des immeubles domaniaux agricoles, des habitants dans des regroupements résidentiels construits sur des terrains domaniaux et des occupants des biens des étrangers,
- Soutenir l'effort de l'Etat dans l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et les autres catégories de chômeurs.

➤ **Priorités du programme :**

- Inventorier et évaluer les immobilisations de l'Etat afin de les intégrer dans le budget initial de l'Etat pour 2022.
- Accroître le rythme des interventions des différentes structures administratives chargées de la protection des domaines de l'Etat.

2) Objectifs et indicateurs de performance du programme

« Protection des domaines de l'Etat » :

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection des domaines de l'Etat » :

Le programme « Protection des domaines de l'Etat » possède un seul objectif stratégique consistant à l'optimisation des domaines de l'Etat et ses droits à travers l'intervention des différentes structures administratives rattachées au programme.

Objectif2.1 : Optimiser la protection des domaines de l'Etat et garantir ses droits.

- **Présentation de l'objectif :**

L'objectif consiste à optimiser la protection des domaines de l'Etat et à garantir ses droits de toute nature et à toutes les étapes. La protection varie entre les différentes structures composant le programme, elle est réalisée essentiellement à travers la détermination des domaines de l'Etat et leur évaluation, le contrôle des méthodes de leur gestion et leur défense en cas de violation.

- **Référence de l'objectif :**

- Programme « Protection des domaines de l'Etat »
- Sous-programmes :Protection des domaines de l'Etat et la préservation de ses

droits.

- **Justificatifs du choix des indicateurs rattachés l'objectif :**

Un seul indicateur stratégique a été adopté pour le programme qui est « le taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat » vu l'homogénéité des objectifs entre les différentes unités administratives relevant du programme et visant la protection des domaines de l'Etat malgré la variété des mécanismes de protection et les méthodes de travail au sein de ces unités.

Tableau n°5 :

Tableau de l'objectif2.1 :

Optimiser la protection des domaines de l'Etat et garantir ses droits.

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat	Taux	47.41 %	48.24 %	55.59 %	51.95 %	57.59 %	61.53 %	66.53 %

2.2- Présentation des activités du programme « Gestion des domaines de l'Etat » :

Le programme est basé sur une activité principale unique qui est la protection des domaines de l'Etat, englobant les différentes opérations administratives et juridiques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme. Le décret n°357 de 2019 daté du 21 mars 2019 relatif à l'organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières représente le cadre régissant cette activité divisée en quatre sous activités : représentation de l'Etat auprès de la justice, les expertises ; l'audit et le contrôle ; la délimitation des domaines de l'Etat.

Tableau n°6 : Activités et leviers d’actions du programme « Protection des domaines de l’Etat »

Unité : Mille dinars

Objectif	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d’actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Objectif2.1 : Optimiser la protection des domaines de l’Etat.	Taux des interventions pour la protection des domaines de l’Etat 66.79%	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter les comités créés et chargés de récupérer et de gérer les fonds volés dans les autres structures établies contre eux • Émission des états de liquidation pour recouvrement des créances qui lui sont attribuées. • Conclure la conciliation avec les justiciables en matière civile, administrative et pénale et l'indemnisation des accidents routiers. • Exécution des jugements rendus dans les affaires dans lesquelles l’Etat et les établissements publics à caractère administratif font parties. • Fournir des conseils juridiques aux différents services administratifs. • Fixer les valeurs d'achat et les valeurs locatives des immeubles mises à disposition des différents services de l'Etat, ainsi que pour les collectivités publiques locales, les établissements et les entreprises publiques à leur demande. • Déterminer la valeur des actifs et des passifs et déterminer les 	Protection des domaines de l’Etat	33036 MD

		<p>offres de l'administration en ce qui concerne les amendes d'appropriation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des études et recherches foncières, techniques et d'ingénierie sur les domaines de l'Etat. • Élaborer des textes juridiques et établir des manuels des procédures y rattachés, afin qu'ils soient à l'abri de toute agression ou manipulation, ainsi que d'augmenter leur rendement économique. • Adopter et concrétiser les normes d'audit internationales et assurer une formation sur le contrôle conforme aux normes internationales au profit des auditeurs. • Contrôler tout le domaine meuble et immeuble appartenant à l'État en coopération avec les services publics l'exploitant. • Tenir des registres et des livres pour identifier ce domaine. • Suivi de la saisie du domaine appartenant aux collectivités publiques locales, des établissements et des entreprises publiques. • Collecte des informations relatives aux registres et livres de ce domaine. • Le décret numéro 357 de 2019 du 21 mars 2019 portant organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières. 		
--	--	--	--	--

3) Dépenses du programme « Protection des domaines de l'Etat »:

3.1- Budget du programme « Protection des domaines de l'Etat » :

Les dépenses relatives au programme « Protection des domaines de l'Etat » sont estimées à 33,036 Millions de dinars réparties comme suit :

Tableau 7 : Budget du programme « Protection des domaines de l'Etat » par nature de la dépense* (crédits de paiement)

Unité : mille Dinar

	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunérations	10416	14901	21204	6303	42,30
Dépenses de fonctionnement		768	2982	2214	28,828
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	208	10025	8850	-1175	-11,72
Dépenses des opérations financières					
Autre dépenses					
Total	10624	25694	33036	7342	28,57

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet de budget du programme « Protection des domaines de l'Etat » pour 2021 par nature de la dépense

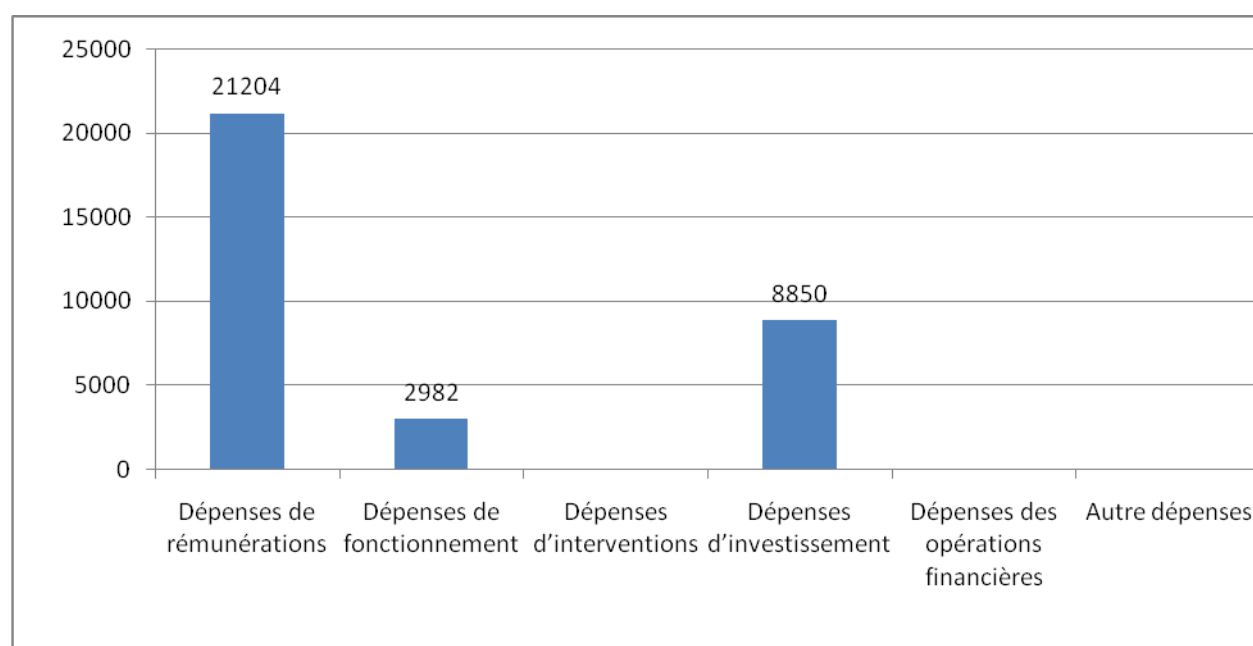


Tableau 8 : Budget du programme « Protection des domaines de l'Etat » selon la destination de la dépense* : par Sous-programme et activités

Unité : mille Dinars

intitulé	Activités	Réalisations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux % (1)-(2)/(1)
Sous programmes centraux	Activités centrales					
Protection des domaines de l'Etat et la préservation de ses droits	Protection des domaines de l'Etat	10624	25694	33036	7342	28,57
TOTAL des sous programmes centraux et activités		10624	25694	33036	7342	28,57
TOTAL du programme		10624	25694	33036	7342	28,57

* Hors ressources propres des établissements publics

Le programme ne contient pas des sous programmes régionaux.

Le programme contient un seul sous-programme et une seule activité principale.

Malgré la diminution prévues des dépenses de d'investissement, les dépenses du programme « Protection des domaines de l'Etat » pour 2021 vont enregistrer une augmentation considérable de 28% par rapport à 2020 due à :

- L'augmentation des dépenses de rémunération du programme évaluée à 6,303 Millions de dinars, soit un taux d'évolution de 42% causée par :
 - L'augmentation des rémunérations conformément au décret n°767 de 2020.
 - L'augmentation des primes au profit des ingénieurs conformément au décret n°73 de 2020.
 - L'augmentation des primes au profit des membres du comité de contrôle conformément au décret n°141 de 2020.
 - L'augmentation des primes au profit des conseillers des services publics conformément au décret n°114 de 2020.
 - L'augmentation des primes de fixation et de suivi des créances conformément au

décret n°622 de 2019 modifiant le décret n°211 de 2015.

- Rectification de la répartition des salaires entre les programmes conformément au système INSAF, surtout pour le programme « Protection des domaines de l'Etat » qui a subi une diminution par rapport au programme « Gestion des domaines de l'Etat »
 - Les crédits de fonctionnement inscrits dans le programme sont estimés à 2,2 Millions de dinars pour le fonds de garantie des victimes des accidents routiers » qui n'étaient pas inscrits dans ce programme auparavant.

Il est à noter que malgré l'affectation de crédits au niveau des dépenses d'investissement relatives au programme « Protection des domaines de l'Etat » pour 2021 estimés à 850 Mille dinars au titre de nouveaux projets (recensement des biens de l'Etat, évaluation des immobilisations, contrôle des voitures administratives), les dépenses d'investissement relatives à ce programme ont subi une diminution de 1,175 Millions de dinars, soit 11% due essentiellement à la diminution du montant des crédits affectés au « fonds d'appui au domaine » de 10 Millions de dinars en 2020 à 8 Millions de dinars en 2021.

3.2 Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme « Protection des domaines de l'Etat »:

Les dépenses du programme « Protection des domaines de l'Etat » vont enregistrer une augmentation considérable pendant les années à venir répondant ainsi aux exigences de la hausse du rythme des interventions pour la protection des domaines de l'Etat en effectuant les inspections sur terrain pour inventorier et évaluer les biens de l'Etat meubles et immeubles conformément aux dispositions de la loi organique du budget et de l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative aux immobilisations corporelles afin de les inscrire dans le budget de l'Etat. Il est attendu, dans ce cadre, la poursuite de l'inscription des crédits affectés à l'investissement pendant les années à venir avec une augmentation des dépenses de rémunération et une légère augmentation des dépenses de fonctionnement due à l'orientation générale de l'Etat pour la compression des dépenses de fonctionnement.

Tableau 9 :**Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour le programme « Protection des domaines de l'Etat » (crédits de paiement)**

Unité : mille Dinars

Intitulé	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunérations			10416	14901	21204	22180	23000
Dépenses de fonctionnement				768	2982	3070	3160
Dépenses d'interventions							
Dépenses d'investissement			208	10025	8850	9200	9400
Dépenses des opérations financières							
Reste des dépenses							
Total Hors ressources propres des établissements publics			10624	25694	33036	34450	35560
Total avec ressources propres des établissements publics			10624	25694	33036	34450	35560

Programme n°9 : Pilotage et appui

Responsable de programme : Mr. JBELI Ridha, directeur général des services communs.

Chargé du programme depuis 1 janvier 2020

1) Présentation du programme « Pilotage et appui » et sa stratégie :

1.1- Cartographie du programme « pilotage et appui » :

Niveau central	Programmes	Pilotage et appui	
	Sous-programmes	Pilotage, appui et soutien	
	Unités opérationnelles	Pilotage	Appui et soutien
	Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet • Bureau d'ordre central • Bureau d'information et de communication • Bureau des relations avec le citoyen • Bureau de coopération internationale et les relations extérieures • Bureau du suivi du travail gouvernemental • Unité d'accompagnement des investisseurs • Unité centrale de la gouvernance • Secrétariat permanent de la commission de contrôle des marchés. • Bureau du protocole, accueil et permanence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat général • Direction générale des services communs • Direction générale des technologies de l'informatique et de l'administration électronique • Direction générale des études, de la planification et de la programmation • Direction de coordination et de supervision • Direction générale des affaires juridiques • Unité de gestion budgétaire par objectifs • Bureau des services communs et services informatiques (dans les directions régionales)
	Activités	Pilotage et suivi des différentes activités de la mission	Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques

1.2- Stratégie du programme « Pilotage et appui » :

➤ Orientations stratégiques du programme :

Le programme « Pilotage et appui » vise à mettre en place une administration moderne fondée sur l'utilisation des technologies modernes et la fourniture des moyens matériels et humains nécessaires pour servir les parties prenantes du secteur.

A cet effet, la stratégie du programme « Pilotage et appui » a été définie afin d'atteindre les objectifs fixés consistant à fournir le soutien humain et matériel nécessaire à tous les programmes pour qu'ils jouent leur rôle de la manière la plus efficace tout en assurant la coordination et l'activation du dialogue de gestion entre les différentes parties, en modernisant l'administration et en améliorant ses relations avec les acteurs du secteur. Cette stratégie vise également la réduction des écarts enregistrés entre les femmes et les hommes, et en général entre toutes les tranches sociales, en consacrant le principe d'égalité des hommes et des femmes en respectant la parité dans l'attribution des avantages tels que l'attribution des postes fonctionnels et le renforcement de la nomination des femmes dans les postes à haute responsabilité, en plus de la participation aux formations et les stages à l'étranger.

➤ Principales problématiques :

Les principales problématiques entravant l'atteinte des objectifs fixés sont le blocage des recrutements et la multiplication des procédures de régularisation sans tenir compte des besoins réels de l'administration en termes de spécialités et de fonctions, surtout avec les interventions fréquentes de l'Etat dans le volet social affectant négativement l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines et l'équilibre entre les tranches sociales. Le programme est affronté également à des problématiques liées aux ressources financières qui se présentent essentiellement dans la réduction des crédits de paiement nécessaires pour les investissements directs due aux pressions exercées sur les finances publiques conduisant à des fautes de gestion en cas d'enregistrement de reliquats, et ayant par conséquent un impact négatif sur le budget de la mission et sur les équilibres budgétaires de l'Etat.

➤ Axes stratégiques :

Le programme « Pilotage et appui » représente le noyau dur du système de gestion budgétaire par objectifs en veillant à fournir l'appui matériel et logistique des autres programmes opérationnels afin d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur des

domaines de l'Etat et des affaires foncières et soutenir l'effort de l'Etat dans la mobilisation des ressources financières et l'accélération du rythme du développement dans les régions intérieures en œuvrant à :

- La bonne gouvernance des ressources humaines, financières et logistiques.
- Le développement du cadre juridique et réglementaire du secteur.
- Le développement des systèmes d'information touchant les différents volets et la mise à niveau numérique de l'administration.
- La mise à niveau des services administratifs intervenants.
- La restructuration de certaines structures rattachées à la mission pour garantir une meilleure efficacité des services en relation avec la protection et le suivi de la gestion des biens immeubles et meubles de l'Etat.

➤ **Priorités du programme :**

Les principales priorités fixées par le programme sont inscrites dans le cadre des orientations nationales pour l'amélioration de la qualité des services administratifs à travers les axes suivants :

- Améliorer la relation avec les usagers de l'administration.
- Rationaliser la consommation.
- Renforcer l'utilisation des nouvelles technologies.
- Appuyer la culture de rénovation et acquérir les compétences en matière de prospective et de veille administrative.
- Renforcer la décentralisation à travers la programmation continue des sessions de formation au niveau régional pour le développement des capacités des agents et favoriser leurs chances dans les concours internes de promotion en plus du développement des habiletés des ouvriers pour améliorer la qualité des services offerts.

2) Objectifs et indicateurs de performance du programme

« Pilotage et appui » :

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui » :

Le programme « Protection des domaines de l'Etat » comporte un seul objectif

stratégique consistant à l'amélioration du pilotage et de la gestion des ressources.

Objectif 9.1 : Améliorer le pilotage et de la gestion des ressources.

• **Présentation de l'objectif :**

L'objectif consiste à améliorer le pilotage et de la gestion des ressources et à optimiser leur emploi.

• **Référence de l'objectif :**

- Programme « Pilotage et appui »
- Sous-programmes : Pilotage, appui et soutien.

• **Justificatifs du choix des indicateurs rattachés l'objectif :**

Cet indicateur a été adopté afin de réduire le taux des crédits affectés au programme « pilotage et appui » et les orienter, si nécessaire, aux autres programmes opérationnels comme choix stratégique poussant à développer leurs ressources et appuyant la réalisation des projets inscrits dans de bonnes conditions concrétisant ainsi la stratégie sectorielle.

Tableau n°5 :

Tableau de l'objectif 9.1 :

Améliorer le pilotage et de la gestion des ressources.

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Efficiences du programme « Pilotage et appui »	Taux				30	30	29	29

2.2- Présentation des activités du programme « Pilotage et appui » :

Le programme est basé sur deux activités principales englobant les différentes opérations administratives et juridiques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme, à savoir :

- Pilotage et suivi des différentes activités de la mission
- Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques.

Tableau n°6 : Activités et leviers d’actions du programme « Pilotage et appui »

Objectif	Prévisions de l’indicateur pour 2021	Leviers d’actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Améliorer le pilotage et de la gestion des ressources	Efficience du programme « Pilotage et appui » 30%	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la répartition des agents sur les différents programmes opérationnels. • Répartir les dépenses de fonctionnement, d’interventions et d’investissement sur les différents programmes opérationnels. 	Pilotage et suivi des différentes activités de la mission	2805 MD
			Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques	22676 MD

3) Dépenses du programme « Pilotage et appui » :

3.1- Budget du programme « Pilotage et appui » :

Les dépenses relatives au programme « Pilotage et appui » sont estimées à 25,481 Millions de dinars réparties comme suit :

Tableau 7 : Budget du programme « Pilotage et appui » par nature de la dépense* (crédits de paiement)

Unité : mille Dinar

	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunérations	30286	17442	17840	398	2,28
Dépenses de fonctionnement	4551	6717	3821	-2896	-43,11
Dépenses d’interventions	1406	833	833	0	0
Dépenses d’investissement	1707	2405	2987	582	24,20
Dépenses des opérations financières					
Autre dépenses	14744				
Total	52694	27397	25481	-1916	-6,99

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 2 : Répartition du projet de budget du programme « Pilotage et appui » pour 2021 par nature de la dépense

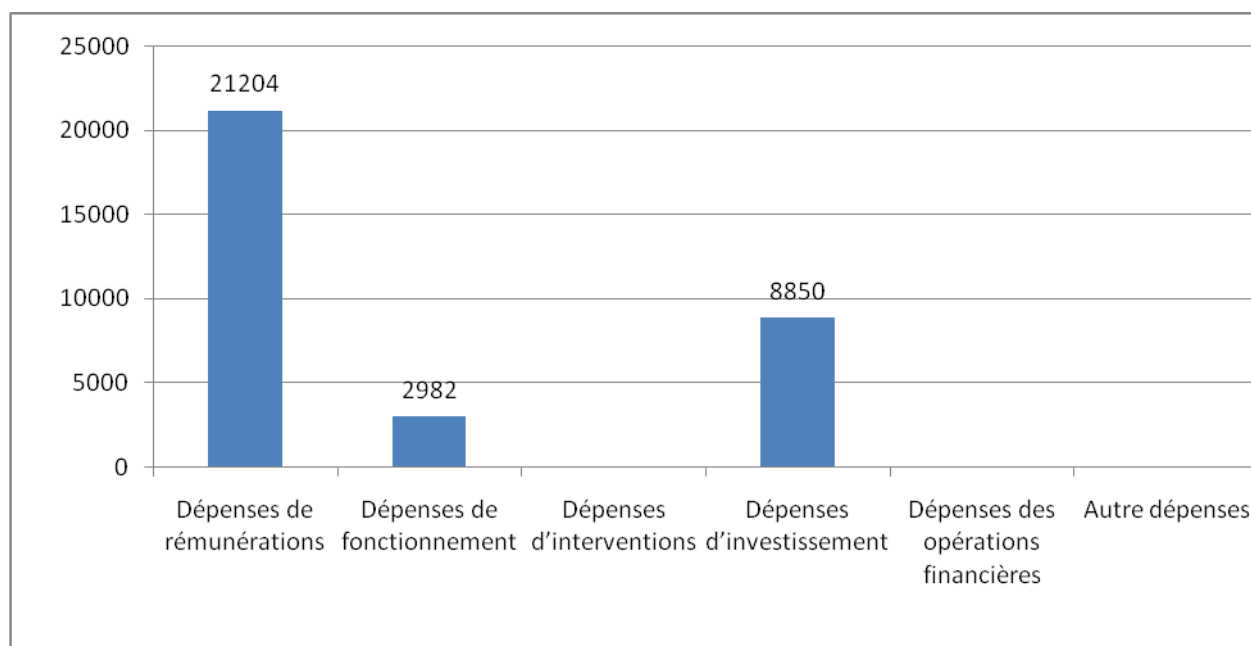


Tableau 8 : Budget du programme « Pilotage et appui » selon la destination de la dépense* : par Sous programme et activités

Unité : mille Dinars

intitulé	Activités	Réalisations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Evolution 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux % (1)-(2)/(1)
Sous programmes centraux	Activités centrales					
Pilotage, appui et soutien	Pilotage et suivi des différentes activités de la mission		2324	2805	481	20,70
	Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques		25073	22676	-2397	-9,56
TOTAL des sous programmes centraux et activités		52694	27397	25481	-1916	-6,99
TOTAL du programme		52694	27397	25481	-1916	-6,99

* Hors ressources propres des établissements publics

Le programme ne contient pas des sous programmes régionaux.

Le programme contient un seul sous programme et une seule activité principale.

Malgré l'augmentation prévue des dépenses de d'investissement au niveau du programme pilotage et appui estimée à 582 Milles dinars, soit un évolution de 24,20% et l'augmentation des dépenses de recrutement estimée à 398 Milles dinars, soit 2,28%, les dépenses totales du programme pour 2021 vont enregistrer une diminution de l'ordre de 7% par rapport à 2020 due à la diminution des dépenses de fonctionnement estimée à 2,896 Millions de dinars, soit 43% à cause du changement d'imputation pour les dépenses du fonds de garantie des accidents routiers du programme « pilotage et appui » vers le programme « Protection des domaines de l'Etat ».

3.2 Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme « Gestion des domaines de l'Etat »:

Les dépenses du programme « Pilotage et appui » à moyen terme 2021-2023 ont été fixées en se basant sur les plafonds indiqués dans le courrier du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement fixant les plafonds des crédits du budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Tableau 9 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) pour le programme « Pilotage et appui » (crédits de paiement)

Unité : mille Dinars

Intitulé				LF			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunérations	27409	26572	30286	17442	17840	18662	19351
Dépenses de fonctionnement	4399	3846	4551	6717	3821	3928	4039
Dépenses d'interventions	885	788	1406	833	833	880	880
Dépenses d'investissement	2171	2777	1707	2405	2987	3315	3680
Dépenses des opérations financières	12379	15012	14744				
Reste des dépenses	47243	48995	52694	27397	25481	26785	27950
Total Hors ressources propres des établissements publics	47243	48995	52694	27397	25481	26785	27950
Total avec ressources propres des établissements publics	47243	48995	52694	27397	25481	26785	27950

ANNEXES

Fiches indicateurs du programme
« Gestion des domaines de l'Etat »

Fiche indicateur :

Indicateur 1.1.1 : Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles.

Date de mise à jour : Premier trimestre de chaque année.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Gestion des domaines de l'Etat
2. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat.
3. Définition de l'indicateur : gérer efficacement les immeubles incluant l'emploi des immeubles domaniaux agricoles et la régularisation des anciennes situations foncières des immeubles domaniaux agricoles.
4. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II. Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

Superficie totale des immeubles domaniaux * 100

Agricoles employés par affectation ou bail ou aliénation

Superficie totale des immeubles domaniaux agricoles

Demandés pour emploi et employables

1. Unité: Pourcentage
2. Données de base pour le calcul de l'indicateur:
 - Superficie totale des immeubles domaniaux agricoles loués : il s'agit des immeubles loués suite à des contrats de bail stipulés au niveau des études techniques et économiques intégrant les dossiers juridiques des sociétés de mise en valeur et de développement agricole, les lots techniques et les différents lots stipulés dans les dossiers reçus des services spécialisés du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques.

- Superficie totale des immeubles domaniaux agricoles soumis à l'échange ou l'aliénation ou affectation ou négociations ou autorisation pour ordre d'aliénation.
 - Superficie des immeubles domaniaux agricoles aliénés : il s'agit de la superficie des immeubles domaniaux agricoles sujets de régularisation conformément du décret gouvernemental numéro 1870 et dont un contrat a été signé.
3. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : Tableaux et données statistiques.
 4. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : services concernés.
 5. Date de disponibilité de l'indicateur : fin mars annuellement
 6. Valeur cible de l'indicateur:67.70% en 2023.
 7. Responsable de l'indicateur: BEHI Ahmed Wadii, chef de service.

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles	Taux			44.81	39.40	55.68	61.95	67.70

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

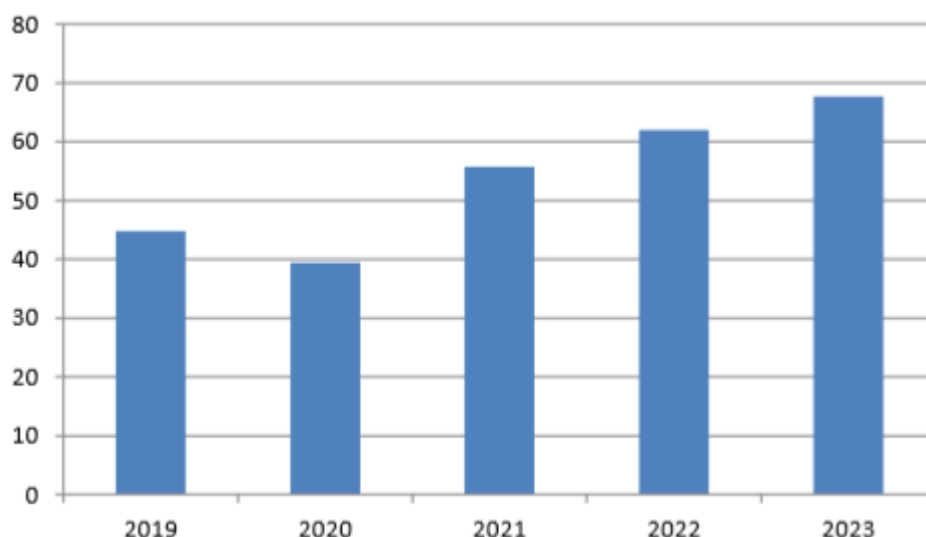
Les résultats réalisés sont directement et indirectement liées au travail administratif (central et régional), l'administration cherchera à les améliorer en fonction des capacités disponibles pour les années à venir.

A l'horizon de 2023, nous prévoyons que l'indicateur atteindra le taux de 67.70% et ce après la révision du décret gouvernemental numéro 167 de 2018 relatif à la création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation et le suivi des dossiers relatifs à la régularisation des situations des exploitants des immeubles domaniaux agricoles légalement en évoluant pour une direction générale au lieu d'une direction centrale et en l'appuyant des ressources humaines nécessaires et renforçant l'expérience des cadres chargés de cette mission aux niveaux central et régional.

Une baisse de l'indicateur est prévue cette année, en raison des circonstances exceptionnelles que traverse le pays, d'une part, et à la prise en compte pour la première fois de la contribution des directions régionales dans le calcul de l'indicateur, d'autre part.

3. Graphique :

Taux d'emploi des immeubles domaniaux agricoles



4. Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Indicateur	Cibles de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Taux d'emploi			<ul style="list-style-type: none"> • Activer le système d'information lié à la gestion du domaine • Mise à jour de la base de données du domaine. • Renforcement de l'administration en ressources humaines, matérielles et logistiques, afin de permettre la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, telles que l'inventaire et 	Emploi des immeubles domaniaux agricoles	3787 MD

des immeubles domaniaux agricoles			le recensement des biens appartenant à l'Etat. <ul style="list-style-type: none"> • Les flashes de sensibilisation et de publicité, à travers lesquels le ministère a appelé les bénéficiaires de la régularisation à déposer leurs dossiers • Programmation de journées d'étude sur les modalités de mise en œuvre et de clarification du décret gouvernemental n ° 1870 de 2015 du 20 novembre 2015. • Préparer des notes de travail et des séances de travail pour surmonter certains problèmes soulevés qui entravent le processus de régularisation. • La périodicité des travaux du Comité consultatif national et l'application de ces décisions. • Veiller au suivi des dossiers bloqués et exhorter les exploitants de certains immeubles 		
--	--	--	---	--	--

	67.70%	55.68%	<p>domaniaux agricoles à achever les procédures de régularisation de certaines situations qui l'exigent et, le cas échéant, à activer les procédures contentieuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les décisions d'affectation et les conventions d'accord du droit de servitude, le droit de passage et l'occupation temporaire des immeubles domaniaux agricoles au niveau régional, dans le cadre de l'activation du décret n ° 1017 de 2011 du 21 juillet 2011 fixant les attributions et l'organisation des directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières. • Accroître le rythme du processus d'intégration des titres foncières, en particulier au niveau régional, concernant les immeubles domaniaux agricoles, et assurer la coordination entre les parties impliquées dans 	Recherches foncières et enquêtes sur terrain	7238 MD
--	---------------	---------------	---	--	----------------

			<p>le processus de détention des bénéficiaires des lotissements domaniaux agricoles, en particulier l'office des terres domaniales, les directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières et les commissariats régionaux du développement agricole pour s'assurer la détention des bénéficiaires dans les meilleurs délais.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Échange pour obtenir des certificats de propriété ou les titres fonciers (La conservation de la propriété foncière) ou les plans de titres fonciers (L'office de topographie et du cadastre). •Une coordination accrue avec les parties concernées pour accélérer les procédures liées au réemploi de biens immeubles et assurer la mise à jour des données statistiques. 		
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

- Réticence des personnes concernées par la régularisation à rembourser le prix des

immeubles concernés et à signer des contrats de vente.

- Lenteur de l'exécution des travaux techniques de l'office de topographie et du cadastre.
- L'indicateur ne reflète pas clairement les efforts consentis par l'administration dans l'étude des dossiers reçus et dans la conduite des recherches y afférentes, car les autorités compétentes peuvent consacrer beaucoup d'efforts et de temps à étudier les dossiers de demandes de bail, ou d'affectation ou de vente sans que ces dossiers soient finalement employables.
- Manque de ressources matérielles et humaines.
- La nécessité de soutenir financièrement et logistiquement les directions régionales du ministère, en lien avec l'issue du dossier.
- Le déséquilibre et l'évolution de la taille des superficies employées d'une période à l'autre en raison de la longue période passée dans le traitement des dossiers d'accord et d'affectation avant d'arriver à préparer le document final d'emploi pour les immeubles domaniaux agricoles requises d'une part, et étant donné que ces demandes comprennent généralement des surfaces sans importance, d'autre part.
- Le nombre de demandes liées à l'intégration dans le domaine public (Forestier, rattaché à l'eau, les mosquées, les routes ...) est souvent limité et concerne de très grandes surfaces. Par conséquent, leur adoption comme composante de l'emploi similaire aux accords et affectations au sein de l'indicateur de mesure de la performance entraînera une défaillance majeure dans le calcul du taux d'évolution des surfaces employés d'une période à l'autre et suscitera des interrogations sur le volume total de ces surfaces. Cela affectera inévitablement et négativement l'amélioration des performances et empêchera d'avoir des estimations futures objectivement.
- Problématiques liées à la prise en compte des titres fonciers au niveau des directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières, nécessitant les mesures suivantes pour les surmonter.
- Obtention des certificats de propriété ou les titres fonciers (La conservation de la propriété foncière) ou les plans de titres fonciers (L'office de topographie et du cadastre).
- Préparation des plans topographiques pour les immeubles non enregistrés.
- Certains dossiers nécessitant du temps pour l'étude, notamment dans la correction des données relatives aux modèles de projets de contrat de bail.

Fiche indicateur :

Indicateur 1.1.2 : Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles.

Date de mise à jour : Premier trimestre de chaque année.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Gestion des domaines de l'Etat
2. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat.
3. Définition de l'indicateur : gérer efficacement les immeubles incluant l'emploi des immeubles domaniaux non agricoles et la régularisation des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat.
4. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II. Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

Superficie totale des immeubles domaniaux * 100

Non agricoles employée par affectation ou bail ou aliénation

Superficie totale des immeubles domaniaux non agricoles

Demandée et employable

2. Unité: Pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:
 - Les immeubles domaniaux non agricoles stipulés dans les contrats d'aliénation et de bail affectés effectivement.
 - Les immeubles domaniaux agricoles pour lesquels des décisions d'aliénation sont émises et appartenant à la propriété de l'État des biens des étrangers.
 - Les immeubles domaniaux agricoles sujets d'échange ou aliénation ou affectation ou accords ou autorisation de décision d'aliénation.

4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : Tableaux et données statistiques.
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : services concernés.
6. Date de disponibilité de l'indicateur : fin mars annuellement
7. Valeur cible de l'indicateur:74.65% en 2023.
8. Responsable de l'indicateur: THELJAOUI Ridha, sous directeur.

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles	Taux			54.08	58.23	66.79	71.82	74.65

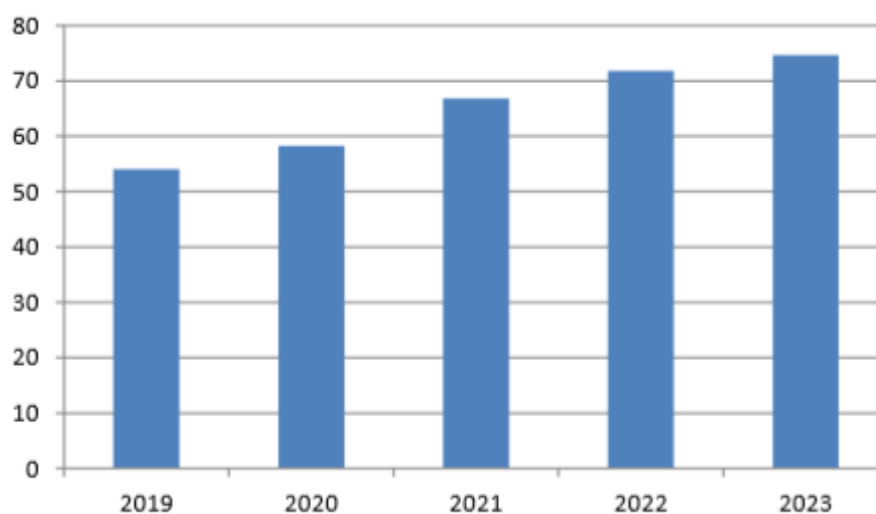
2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les résultats réalisés sont directement et indirectement liées au travail administratif (central et régional), l'administration cherchera à les améliorer en fonction des capacités disponibles pour les années à venir.

- Certaines des demandes concernent de grandes surfaces, qui sont actuellement encore à l'étude et qui n'ont pas encore été employées, ce qui explique l'augmentation de la surface totale d'emploi et donc la baisse du taux d'emploi.
- Dans la plupart des cas, les procédures d'aliénation sont bloquées après l'approbation des dossiers par le Comité Consultatif des Opérations Foncières. En effet, la partie bénéficiaire de l'aliénation est contactée pour le paiement du prix de la vente de l'immeuble estimé par l'expert des domaines de l'Etat, au comptant ou par tranches, mais face à l'abstention du bénéficiaire à donner un justificatif de paiement, l'administration procède à son rappel à plusieurs reprises en vain, ce qui empêchera la signature du contrat.

3. Graphique :

Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles



4. Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Indicateur	Cibles de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Taux d'emploi des immeubles domaniaux non agricoles	74.65%	66.79%	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la base de données du domaine. • Activer le système d'information lié à la gestion du domaine. • Activer l'exploitation du système d'information lié aux regroupements résidentiels au niveau de directions régionales pour l'exécution des contrats afin de réduire les délais. • Publication d'une circulaire commune entre la Ministère des domaines de l'Etat et des 	Emploi des immeubles domaniaux agricoles	5958 MD
				Recherches foncières et enquêtes sur terrain	7238 MD

			<p>affaires foncières et le Ministère de l'équipement, de l'habitat, du réaménagement du territoire et des affaires locales et de l'environnement afin d'accélérer l'approbation des dossiers de lotissements de la part des comités techniques des lotissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les parties concernées pour assurer la couverture des regroupements résidentiels non urbaines avec des plans d'aménagement urbain. • Impliquer les autorités locales et régionales dans l'incitation des citoyens à régulariser leurs situations foncières. 		
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

- L'indicateur ne reflète pas clairement les efforts consentis par l'administration dans l'étude des dossiers reçus et dans la conduite des recherches y afférentes, car les autorités compétentes peuvent consacrer beaucoup d'efforts et de temps à étudier les dossiers de demandes de bail, ou d'affectation ou de vente sans que ces dossiers soient finalement employables.
- La non allocation de budget dédié à l'unité de gestion par objectifs pour la

régularisation des situations foncières des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat.

- Manque de ressources humaines.
- Manque des ressources matérielles et logistiques.

Fiche indicateur :

Indicateur 1.1.3 : Taux de disponibilité du domaine

Code de l'indicateur : 1.1.3

Intitulé de l'indicateur: Taux de disponibilité du domaine.

Date de mise à jour : Fin de chaque année.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

2. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Gestion des domaines de l'Etat
3. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Optimiser la gestion des domaines de l'Etat.
4. Définition de l'indicateur : Les immeubles régularisés par rapport aux immeubles demandés.
5. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II. Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{immeubles régularisés}}{\text{immeubles demandés}} = \frac{A+B+C}{D+E+F} * 100$$

A : Immeubles acquis par expropriation ou échange.	D : Immeubles demandés pour acquisition
B : Immeubles pour lesquels des décisions d'immatriculation ont été émises au profit de la propriété de l'État.	E : Immeubles présentés pour immatriculation
C : Immeubles dont la délimitation est approuvée par décret	F : Immeubles délimités par les comités de reconnaissance et de délimitation.

2. Unité: Pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:
 - Immeubles à acquérir au profit de projets publics, pour lesquels une demande d'acquisition a été reçue par les ministères propriétaires des projets.

- Immeubles dont les propriétaires ont refusé la valeur qui leur était offerte et pour lesquelles des ordres d'expropriation ont été émis.
 - Immeubles soumis à l'immatriculation depuis le lancement du programme d'immatriculation du domaine immobilier de l'Etat.
 - Immeubles dont la délimitation est approuvée par décret.
 - Immeubles pour lesquels des décisions d'immatriculation ont été émises depuis le lancement du programme d'immatriculation du domaine de l'Etat.
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : Rapport d'activité de l'administration.
 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :
 - Dossiers techniques reçus de la part des différents ministères et relatives aux demandes d'acquisition des immeubles pour réaliser des projets publics.
 - Rapports des comités d'acquisition pour des projets publics.
 - Les jugements émis pendant l'année
 - Demandes reçues pendant l'année
 - Rapports d'activités mensuels par les comités de reconnaissance et de délimitation des terrains appartenant au domaine immobilier privé de l'Etat.
 - Rapports d'activités annuels de la direction générale de l'acquisition et de la délimitation.
 - Décrets d'approbation publiés au Journal Officiel.
 6. Date de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année.
 7. Valeur cible de l'indicateur:62% en 2023.
 8. Responsable de l'indicateur: BOUHL EL Ahlem, directrice.

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

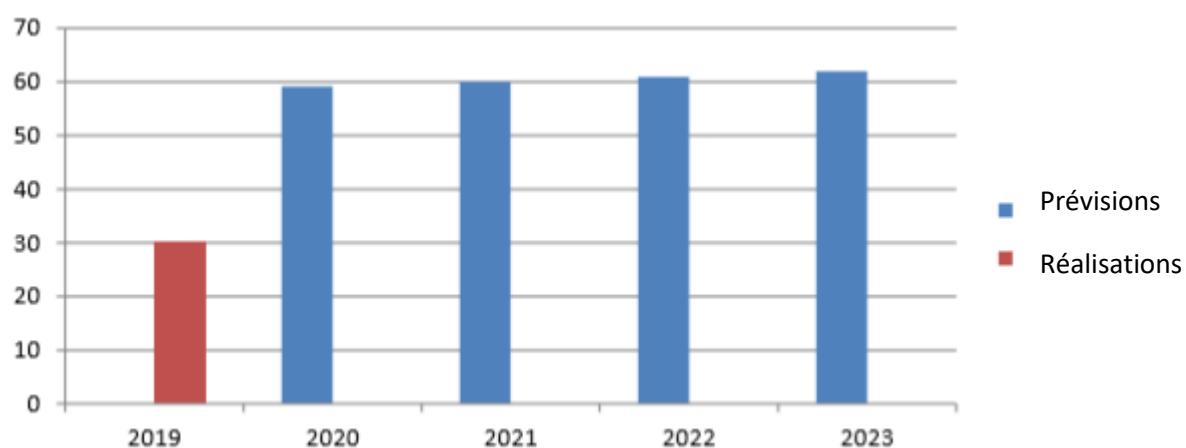
Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de disponibilité du domaine	Taux			30.29%	59.15%	60%	61%	62%

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les résultats réalisés sont directement et indirectement liés au travail administratif (central et régional), l'administration cherchera à les améliorer en fonction des capacités disponibles pour les années à venir.

3. Graphique :

Taux de disponibilité du domaine



4. Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Indicateur	Cibles de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Taux de disponibilité du domaine	62%	60%	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les différents ministères concernés et les structures impliquées dans le processus immobilier pour compresser les délais nécessaires à la régularisation des situations immobilières. • Coordination avec les comités d'acquisition au profit des projets publics afin d'accélérer la 	Emploi des immeubles domaniaux agricoles Recherches foncières et enquêtes sur terrain	5958MD 7238 MD

			<p>résolution des dossiers qui leur sont présentés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec les comités de reconnaissance et de délimitation afin d'accélérer la résolution des dossiers relatifs aux immeubles enquêtés. • Coordination avec les diverses parties administratives pour accélérer les procédures nécessaires liées aux demandes d'immatriculation 		
--	--	--	--	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

Les résultats disponibles ne reflètent pas réellement l'activité la direction générale de l'acquisition et de la délimitation, d'autant plus que ses travaux sont liés à l'intervention de nombreuses parties, la délivrance des décrets d'appropriation ou des décrets d'approbation restant liée à l'obtention des rapports finaux des comités d'acquisition au profit des projets publics et des comités de reconnaissance et de délimitation des terrains appartenant au domaine immobilier privé de l'Etat.

En plus, l'immatriculation des immobiliers au profit de l'État nécessite une longue période dans la plupart des cas

Fiches indicateurs du programme
« Protection des domaines de
l'Etat »

Fiche indicateur :

Indicateur 2.1.1 : Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat.

Date de mise à jour : Fin de chaque année.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Protection des domaines de l'Etat
2. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Optimiser la protection des domaines de l'Etat et garantir ses droits.
3. Définition de l'indicateur : L'indicateur s'intéresse aux taux des opérations réalisées pendant l'année dans le but de protéger les domaines de l'Etat et la préservation de ses droits.
4. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II. Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

Taux des jugements rendus au profit de l'Etat+ Taux des expertises réalisées+ Taux des missions de contrôle réalisées+ Taux d'actualisation des registres des domaines de l'Etat

4

2. Unité: Pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur:
 - Nombre des jugements rendus au profit du chef du contentieux de l'Etat
 - Nombre des jugements rendus dans les affaires engagées auprès du chef du contentieux de l'Etat
 - Nombre des demandes d'examen reçues chaque année
 - Nombre de dossiers d'examen réalisés chaque année

- Nombre des missions de contrôle programmées chaque année
 - Nombre des missions de contrôle réalisées chaque année
 - Nombre d'opérations d'actualisation réalisées des registres des domaines de l'Etat
 - Nombre des inscriptions ciblées par les opérations d'actualisation.
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : Courrier administratifs, systèmes informatiques adoptés.
 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : systèmes informatiques
 6. Date de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année.
 7. Valeur cible de l'indicateur:66.53% en 2023.
 8. Responsable de l'indicateur: HEDHLI Kais sous-directeur.

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat	Taux	47.41 %	48.24 %	55.59 %	51.95 %	57.59 %	61.53 %	66.53 %

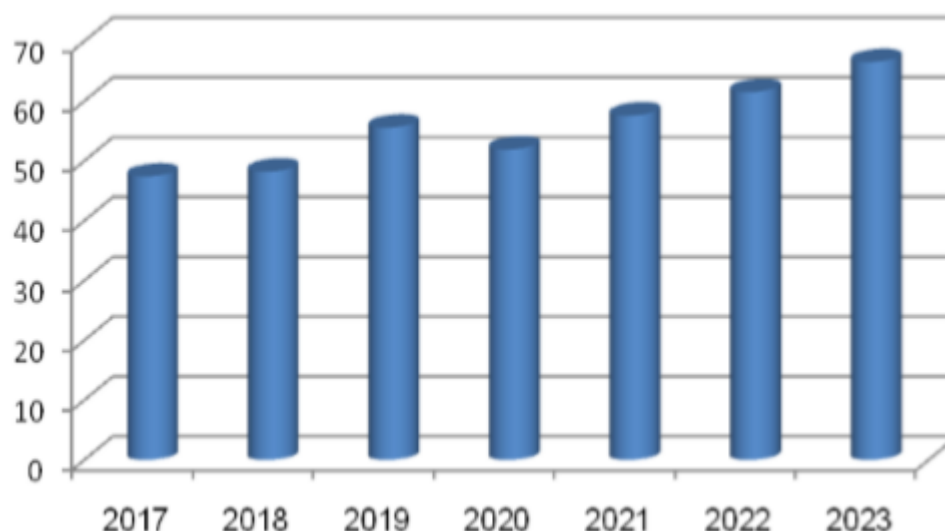
2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat a connu une chute légère par rapport aux années précédentes compte tenu de la situation sanitaire générale du pays, néanmoins, une amélioration considérable est attendue en 2021 et les années succédant surtout face à la volonté du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières d'inventorier et évaluer les domaines de l'Etat meubles et immeubles publiques ou privés et les enregistrer dans les registres des domaines de l'Etat en guise de préparation des comptes de l'Etat conformément aux dispositions de la Loi organique du

budget et de l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative aux immobilisations corporelles afin de les inscrire dans le budget de l'Etat.

3. Graphique :

Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat



4. Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Indicateur	Cibles de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Taux des interventions pour la protection des domaines de l'Etat	66.53%	57.59%	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter les comités créés et chargés de récupérer et de gérer les fonds volés dans les autres structures établies contre eux • Émission des états de liquidation pour recouvrement des créances qui lui sont attribuées. • Conclure la conciliation avec les justiciables en 	Protection des domaines de l'Etat	33036 MD

			<p>matière civile, administrative et pénale et l'indemnisation des accidents routiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécution des jugements rendus dans les affaires dans lesquelles l'État et les établissements publics à caractère administratif font parties. • Fournir des conseils juridiques aux différents services administratifs. • Fixer les valeurs d'achat et les valeurs locatives des immeubles mises à disposition des différents services de l'Etat, ainsi que pour les collectivités publiques locales, les établissements et les entreprises publiques à leur demande. • Déterminer la valeur des actifs et des passifs et déterminer les offres de l'administration en ce qui concerne les amendes d'appropriation. • Réaliser des études et recherches foncières, techniques et d'ingénierie sur les domaines de 		
--	--	--	--	--	--

		<p>l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des textes juridiques et établir des manuels des procédures y rattachés, afin qu'ils soient à l'abri de toute agression ou manipulation, ainsi que d'augmenter leur rendement économique. • Adopter et concrétiser les normes d'audit internationales et assurer une formation sur le contrôle conforme aux normes internationales au profit des auditeurs. • Contrôler tout le domaine meuble et immeuble appartenant à l'État en coopération avec les services publics l'exploitant. • Tenir des registres et des livres pour identifier ce domaine. • Suivi de la saisie du domaine appartenant aux collectivités publiques locales, des établissements et des entreprises publiques. • Collecte des 		
--	--	--	--	--

			<p>informations relatives aux registres et livres de ce domaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le décret numéro 357 de 2019 du 21 mars 2019 portant organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières. 		
--	--	--	---	--	--

5. Principales limites de l'indicateur :

L'indicateur rassemble plusieurs sous indicateurs reflétant l'activité des différentes structures intervenantes dans le programme. Les limites se présentent dans le mode de son calcul se basant sur la moyenne des sous indicateur qui ne donne pas une idée claire et précise sur les tendances réelles de chaque sous indicateurs.

Fiches indicateurs du programme

« Pilotage et appui »

Fiche indicateur :

Indicateur 9.1.1 : Efficience du programme « Pilotage et appui »

Code de l'indicateur : 9.1.1

Intitulé de l'indicateur: Efficience du programme « Pilotage et appui ».

Date de mise à jour : Fin de chaque année.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Programme auquel l'indicateur est rattaché : Pilotage et appui
2. Objectif auquel l'indicateur est rattaché : Améliorer le pilotage et la gestion des ressources.
3. Définition de l'indicateur : L'indicateur vise la réduction des crédits affectés au programme « pilotage et appui » en optimisant la répartition des agents, des projets et des dépenses de fonctionnement entre les programmes opérationnels, les sous programmes et les activités..
4. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II. Détails techniques de l'indicateur:

1. Mode de calcul de l'indicateur :

Budget du programme « pilotage et appui » (crédits décaissés)

Budget de la mission Domaines de l'Etat et des affaires foncières (crédits décaissés)

2. Unité :Pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :
Crédits décaissés
4. Mode de collecte des données de base (formulaire, rapport, questionnaire ...) : Etats du système ADEB.
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : système ADEB.
6. Date de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année budgétaire.
7. Valeur cible de l'indicateur: 28% en 2023.
8. Responsable de l'indicateur :GMATI Aicha, chef de service.

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Séries des résultats et des prévisions de l'indicateur :

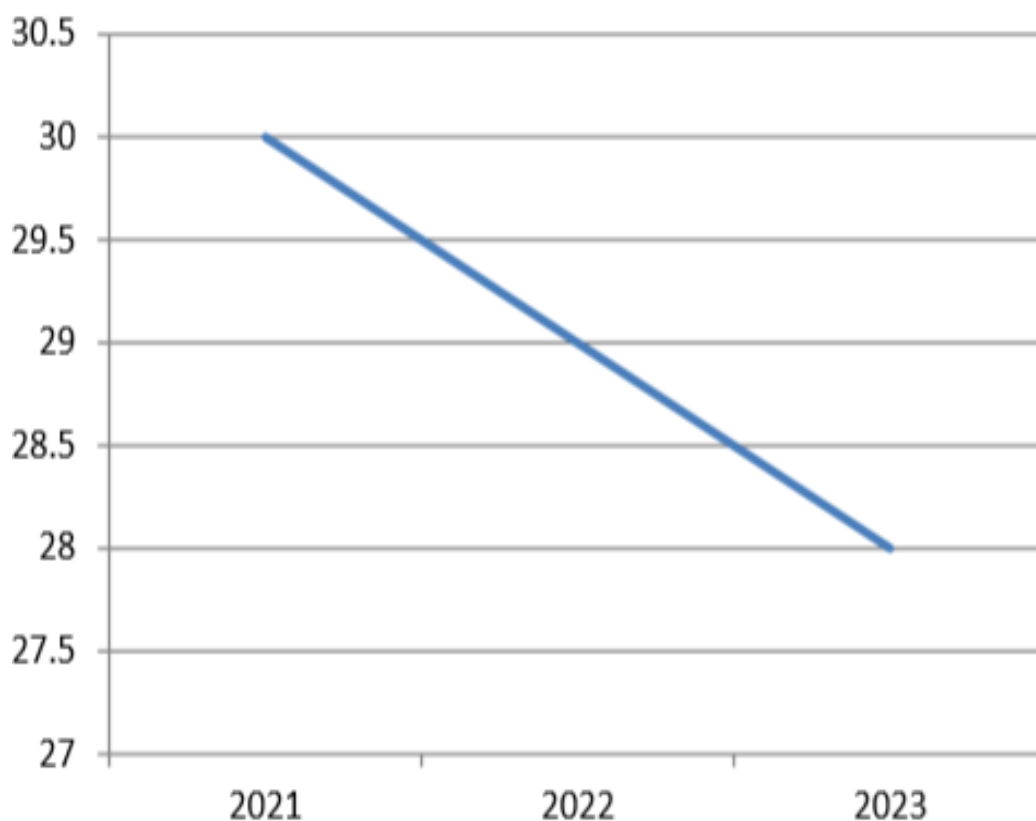
Indicateur de performance	unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Efficiences du programme « Pilotage et appui »	Taux				30	30	29	29

2. Analyse et interprétation des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux vise la réduction des crédits affectés au programme « pilotage et appui » et leur redéploiement sur les autres programmes opérationnels.

3. Graphique :

Efficiences du programme « Pilotage et appui »



4. Principales activités programmées pour atteindre la cible de l'indicateur :

Indicateur	Cibles de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Leviers d'actions	Activités	Prévisions des crédits des activités pour 2021
Efficience du programme « Pilotage et appui »	28%	30%	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la répartition des agents sur les différents programmes opérationnels. • Répartir les dépenses de fonctionnement, d'interventions et d'investissement sur les différents programmes opérationnels. 	Pilotage et suivi des différentes activités de la mission	2805 MD
				Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques	22676 MD

5. Principales limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne pourra pas évoluer efficacement en raison des crédits non répartis présents dans le programme « pilotage et appui ».

Fiche opérateur public:

Office Nationale de a Propriété

Foncière

Intervenant dans le programme

« Protection des domaines de l'Etat »

Fiche opérateur public : Office Nationale de la Propriété Foncière

Programme : Protection des domaines de l'Etat

I- Définition

- 1- **Activité principale:** Tenir les registres fonciers.
- 2- **Classement de l'établissement:** 1
- 3- **Référence juridique de création:** Le statut de la Maison de Tunisie à Paris, du 02 mai 2010
- 4- **Référence de l'organisation administrative et financière:** Projet de contrat programme 2020-2023 entre l'Office Nationale de la Propriété Foncière et l'autorité de tutelle validé par le conseil d'administration tenu le 31 janvier 2020, présenté sur les différentes structures du ministère et approuvé le 3 août 2020.

II- Cadre de performance:

1- Stratégie générale :

- Optimiser la tenue du registre foncier et la préservation du droit réel et sa publication.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution indirecte

3- Les principales priorités:

- Développer la fonction d'inscription des opérations foncières en réduisant les délais de prestation des services et en garantissant leur précision et leur sécurité.
- Développer des méthodes de conservation et gestion des dossiers d'inscription en modernisant les espaces de stockage et les modalités de gestion des documents des dossiers d'inscription.
- Développement et formation des ressources humaines chargées de la tenue du registre foncier.
- Mise en place d'une administration électronique par la généralisation et l'exploitation du système d'information intégré pour le traitement des données du registre foncier ; numériser les documents, construire une base de données d'index

alphabétiques.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Objectif	Indicateurs de performance	Prévisions des indicateurs	Activités
<p>Objectif1 : Assurer la fiabilité et la sécurité des services.</p>	<p>Indicateur1.1 : Taux des opérations de correction du registre foncier.</p>	<p>0.08%</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Appui aux ressources humaines, sa formation et son encadrement. •Soutenir le contrôle périodique des activités des directions régionales et le suivi de la bonne exploitation des systèmes d'information. •Unifier les méthodes de travail et actualiser les manuels de procédures. •Accélération de la réalisation des activités rattachées à l'indicateur3.1 : Taux d'utilisation du registre électronique par l'administration (SIF2) et l'indicateur3.2 : Taux des titres fonciers numérisés.
<p>Objectif2 : Réduire les délais de prestation des services.</p>	<p>Indicateur2.1 : Taux d'engagement de l'administration sur les délais de l'objectif.</p>	<p>85%</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Appui en ressources humaines, sa formation et son encadrement surtout dans le domaine informatique. •Soutenir les directions régionales en équipement informatique. •Accélération de la réalisation des activités rattachées à l'indicateur3.1 : Taux d'utilisation du registre électronique par l'administration (SIF2) et l'indicateur3.2 : Taux des titres

			fonciers numérisés.
Objectif3 : Prestation de services en ligne.	Indicateur3.1 : Taux d'utilisation du registre électronique par l'administration (SIF2)	70%	<ul style="list-style-type: none"> •Généraliser les systèmes d'information intégrés pour le traitement des données du registre foncier au niveau des directions régionales.
	Indicateur3.2 : Taux des titres fonciers numérisés.	94%	<ul style="list-style-type: none"> •Appuyer la numérisation des titres fonciers en formant l'équipe de travail de chaque direction régionale pour assurer cette mission.
Objectif4 : Assurer la pérennisation des documents et archives.	Indicateur4.1 : Taux du capital documentaire préservé conformément aux normes.	30%	<ul style="list-style-type: none"> •Acquisition des étagères et équipements spécifiques de préservation.
	Indicateur4.2 : Volume du capital documentaire traité	20 mètres	<ul style="list-style-type: none"> •Traitement des documents en utilisant les techniques électroniques et micrographiques en rénovant et développant les équipements liés, et mise en place d'un système informatique pour le reste des composantes du capital documentaire au niveau central et régional.
	Indicateur4.3 : Taux des documents à inscrire et à classer par rapport au volume des documents nécessitant ces opérations.	10%	<ul style="list-style-type: none"> •Création d'une unité de restauration des documents. •Acquisition des équipements de restauration et classification des documents. •Formation d'une équipe spécialisée pour ces opérations.
Objectif5 :	Indicateur5.1 : Taux	64%	<ul style="list-style-type: none"> •Appuyer l'établissement par les

Développement des ressources humaines	d'encadrement.		recrutements. •Augmenter le taux des postes prévus pour les promotions.
	Indicateur5.2 : Taux des agents formés.	12%	•Intensifier les sessions de formation liées au domaine foncier.
Objectif6 : Informatisation de l'administration	Indicateur6.1 : Taux d'équipement des centres de travail en matériel informatique.	77.74%	•Acquisition des équipements informatiques dans le cadre d'une stratégie de renouvellement des équipements informatiques le cas échéant.

III- Le Budget:

Présentation des prévisions budgétaires de l'opérateur public pour 2021 :

Recettes

Intitulé des recettes	Réalisations 2019	Budget 2020	Prévisions 2021
Frais d'inscription	39229443	40000000	40000000
Revenus des services rédus	17913472	18857386	21000000
Recettes des activités	57142915	58857386	61000000
Reliquats des budgets antérieurs	14939736	10282561	20000000
Autres recettes	247046	300000	300000
Autres recettes ordinaires	15186782	10582561	20300000
TOTAL	72329697	69439947	81300000

Dépenses de gestion au titre 2021

Intitulé des dépenses	Réalisations 2019	Budget 2020	Prévisions 2021
Acquisitions	4328855	4686000	4699000
Services extérieurs	2147182	2852000	3165000
Autres services extérieurs	509981	809000	729000
Autres charges divers	2524152	1135000	1915000
Charges du personnel	52526331	59742000	70240000
Impôts, taxes et décaissements	10635	107000	157000
TOTAL	62047136		80905000

Dépenses de gestion au titre 2021

Année	2019	2020	Prévisions 2021
Recettes	72329697	69439947	81300000
Dépenses	62047136	69331000	80905000
TOTAL	10282561	108947	395000

Budget d'investissement

Année	Coût (en dinar)	Montant affecté
Investissements relatifs aux équipements, meubles et infrastructures	12999626050	12999626050